

# Lumières Publiques

ENTRETIEN AVEC ROGER BEGOC

Directeur commercial de la société Forclum (Force et Lumière).

**CAHIERS DE MÉDIOLOGIE : Une ou deux heures ont suffi, lors des tempêtes des 26 et 27 décembre derniers, pour nous projeter au cœur du XIXe siècle. Nous nous sommes rendus compte brutalement de l'importance de l'électricité dans nos civilisations.**

Roger BEGOC : La forme des cités s'en est trouvée transformée, les rues n'étant plus éclairées. Nous, habitants des villes, nous avons perdu le souvenir de l'obscurité ; nous ne connaissons plus les nuits noires, celles où il est impossible de distinguer un arbre, une maison. Il faut vivre à la campagne pour vivre des nuits noires et encore...

L'Éclairage public s'est développé il y a bien longtemps ; l'entreprise Forclum a été créée en 1897, à l'aube d'un siècle dont les évolutions technologiques allaient bouleverser les valeurs morales et les modes de vie. Évidemment, les premières générations de lampes éclairaient moins intensément qu'aujourd'hui. Mais de nos jours, le nombre de points lumineux augmente faiblement. Le ratio se situe à 1 point lumineux pour 10 habitants : la France compte 6 millions de points lumineux. Elle se situe à cet effet dans la moyenne basse des pays ouest-européens.

En revanche, les responsables politiques portent de plus en plus d'inté-

rêt à la lumière. Historiquement, l'étape du « fonctionnel » a été franchie au profit de celle de l'« esthétique » : il ne suffit plus d'éclairer, il faut encore que les candélabres soient beaux.

Les questions de sécurité – notamment la sécurité routière – restent, elles, d'actualité. La condamnation de l'ombre est nette : le nombre d'accidents diminue lorsque les points noirs routiers sont éclairés.

**Nous souhaiterions explorer les diverses facettes de la définition de l'Éclairage public. Ce dernier possède-t-il des limites territoriales ? Comment se trace sur le terrain les frontières entre l'Éclairage public et le réseau électrique général ?**

Les deux réseaux – de l'éclairage et de la fourniture d'électricité – sont totalement séparés. Autrefois, certains régimes étaient mixtes mais aujourd'hui le réseau de l'Éclairage public est totalement indépendant du réseau électrique EDF. La production et la distribution d'électricité est toujours gérée par EDF. Cette dernière transporte l'électricité haute tension jusqu'à des petites armoires, le plus souvent dissimulées dans le paysage urbain pour des raisons esthétiques et où sont placés des compteurs. En amont du compteur, on parle de « distribution d'énergie » ; en aval, d'« éclairage public ».

Ce mode de fonctionnement remplace parfois des systèmes plus anciens. Il semblait en effet aberrant à nos ancêtres qu'il existe deux réseaux différents obligeant à doubler les câbles : le premier exploité par EDF distribuant l'électricité aux abonnés, le second appartenant à la ville et distribuant la lumière. Certains anciens systèmes, ainsi, n'utilisaient qu'un seul câble et chaque point lumineux était ainsi directement branché sur le réseau EDF. Il n'y avait pas de compteur intermédiaire. Le seul problème concernait le système de commande d'allumage et d'extinction : un petit fil « pilote » courait de candélabres en candélabres et commandait les lumières. Les informations étaient centralisées dans une armoire de commande, en général logée dans les locaux même de la mairie : ces belles mécaniques riches de cames et de bielles, avaient la taille d'une pièce. Malheureusement, quand elles tombaient en panne, l'ensemble de la ville se trouvait plongée dans le noir. Quelques rares villes possèdent encore ces systèmes archaïques d'armoires centralisées.

Mais d'une manière générale, avec nos doubles réseaux contem-

porains, une panne ne plonge, au pire, qu'un quartier de la ville dans le noir.

**Les limites géographiques de l'Éclairage public s'arrêtent-elles aux murs des bâtiments ? Les lumières intérieures d'une institution publique tel un hôpital par exemple, font-elles partie de l'Éclairage public ?**

Les frontières de l'Éclairage public sont théoriquement celles du domaine communal. Une fois franchie la porte d'un hôpital, vous n'êtes plus dans le domaine de l'Éclairage public, même si les matériels électriques utilisés sont les mêmes. C'est alors l'hôpital et non la commune qui paie les réseaux d'alimentation de lumière.

Il existe cependant des domaines où ces limites sont modifiées lorsque des conventions particulières lient la ville et les organismes privés. Dans les lotissements urbains par exemple, le promoteur finance l'équipement ; il en cède ensuite l'exploitation à la ville. La frontière entre espace public et espace privé est ici définie de manière contractuelle.

**S'il fallait trouver un « envers » à l'Éclairage public, un « contraire » en quelque sorte, l'éclairage intérieur tiendrait-il ce rôle ?**

Oui, et cette opposition entre extérieur et intérieur est très forte. L'Éclairage public et l'éclairage intérieur ne concernent ni les mêmes hommes, ni les mêmes métiers, ni les mêmes matériels. En matière d'éclairage, la principale distinction entre « privé » et « public » est relative à cette opposition entre un intérieur et un extérieur géographiques bien plus qu'à une opposition entre un « privé » et un « public » d'ordre économique.

Ainsi, les entreprises sont souvent spécialisées : certaines n'effectuent que les travaux intérieurs, d'autres, les travaux extérieurs. En revanche, les entreprises chargées de l'Éclairage public interviennent souvent dans le domaine de l'électrification basse tension. Les travaux extérieurs sont rudes et physiques. Les câbles sont lourds ; il faut planter des poteaux, creuser des tranchées. On utilise de gros engins de chantier. Ce ne sont pas les mêmes hommes qui travaillent à l'extérieur et qui installent les éclairages à l'intérieur des bâtiments. Pour ces derniers un échafaudage, voire un escabeau suffisent.



**L'opposition entre réseaux aériens et réseaux souterrains est-elle autant marquée que l'opposition entre « extérieur » et « intérieur » ?**

Avant cette tempête, l'orientation de fond consistait à transformer progressivement les réseaux aériens en réseaux souterrains. Les raisons en étaient d'ordre esthétique, environnemental, mais la fiabilité était également concernée : les réseaux aériens sont plus sensibles aux tempêtes que les réseaux souterrains. Aujourd'hui, pour des raisons techniques, cette politique se limite aux réseaux basse tension. Si l'on sait très bien enfouir les petites routes électriques, on ne sait pas encore enfouir les autoroutes haute tension à un prix raisonnable

Les syndicats d'électrification sont constitués de représentants des communes, donc des élus. Par leurs fonctions, ils sont moins sensibles aux questions techniques qu'à l'embellissement des villages. Ils ont engagé depuis de nombreuses années une politique d'enfouissement des réseaux à laquelle la tempête de la fin du mois de décembre confère une nouvelle vigueur.

Pour nous, il s'agit d'un vrai problème : nous nous devons de réorienter les effectifs car ceux qui montent sur les poteaux munis de harnais ne font pas exactement le même métier que ceux qui creusent des tranchées.

Autrefois, les lignards étaient nombreux dans l'entreprise. Ils avaient des métiers extraordinaires, dangereux mais spectaculaires et valorisants. Aujourd'hui, les spécialistes des réseaux aériens se recyclent en direction des réseaux souterrains. Ces réorientations sont délicates mais possibles. Par contre, il est plus difficile de recycler en direction des travaux intérieurs des personnes spécialisées dans les travaux extérieurs et vice versa. Entre intérieur et extérieur, existe une véritable rupture ; entre aérien et souterrain, une simple opposition.

**Ainsi, l'Éclairage public est pris en charge principalement par les communes, mais quelles seraient, selon vous, les caractéristiques d'une bonne politique de l'Éclairage public ?**

Certes, l'Éclairage public est pris en charge par les communes mais malheureusement, il n'est pas souvent au centre de leurs préoccupations ; il ne fait pas partie des priorités d'équipement tant en matière d'investissement que de maintenance.

Les montants budgétaires qui lui sont consacrés sont faibles en re-



gard des budgets communaux. L'Éclairage public n'engage que des travaux modestes ; les travaux de voirie ou d'assainissement sont, eux, très onéreux.

En outre, un bon Éclairage public est celui qui ne se voit pas, celui dont on ne se rend pas compte de l'existence. Son rôle principal est d'éclairer. Une bonne politique de l'Éclairage public serait celle qui – déjà – prendrait en compte *effectivement* cet Éclairage public.

Le second point important concerne l'amortissement. Si l'amortissement du matériel est l'une des premières préoccupations des industriels, bon nombre d'élus y sont moins sensibles. Quand on plante un candélabre, on imagine souvent que c'est pour l'éternité. Qu'une lampe claque reste de l'ordre de l'imaginable, mais qu'un lampadaire ait une durée de vie limitée à vingt ou trente ans est inimaginable pour nombre de personnes.

**Pourtant, cette utopie d'une technique qui serait immortelle resurgit régulièrement. Que penser ainsi des espoirs générés par ces lampes sans électrodes à la durée de vie exceptionnelle, apparues à la fin des années 80, que certains nomment déjà les « ampoules éternelles » ?**

L'Éclairage public fonctionne environ 4 000 heures par an. La durée de vie d'une ampoule à incandescence n'est que de 1 000 à 2 000 heures : ces ampoules sont de moins en moins utilisées dans l'Éclairage public.

Les lampes à sodium haute pression durent environ 8 000 heures.

Mais les lampes à induction – ces ampoules « éternelles » comme vous les appelez – durent 60 000 heures, soit quinze ans... Nous atteignons là une autre échelle de temps. Si ces lampes restent peu utilisées, c'est qu'elles sont encore coûteuses. Elles ne sont encore utilisées que dans les lieux difficiles d'accès où la quasi-absence de maintenance constitue un argument primordial.

Non seulement leur rendement lumineux est bon, mais encore, elles possèdent un excellent rendu des couleurs. Cette question de la couleur est délicate. Certaines communes en effet refusent le jaune léger des lampes au sodium haute pression ; d'autres trouvent leur couleur chaleureuse. Les avis sont partagés.

Le jaune du sodium basse pression, beaucoup plus intense, quasi orange, est, lui, fréquemment rejeté par les élus.

**Pourtant, ces lampes à sodium basse pression, de couleur jaune orangé, sont fréquemment utilisées dans les tunnels, sous les ponts...**

Si ces lampes sont utilisées dans les tunnels, c'est qu'elles sont championnes du rendement lumineux.

Aussi l'éclairage jaune orangé est-il spontanément associé aux lieux glauques. Pourtant, ce ne sont pas les lampes sodium basse pression qui génèrent les ambiances troubles mais bien l'association de leur lumière avec des lieux peu fréquentables. Ce n'est pas le jaune foncé qui génère l'anxiété, mais bien les quais déserts et les ponts qui rendent anxiogène le jaune du sodium.

**Quelles sont les perspectives d'évolution de l'Éclairage public ? Compte tenu de son caractère local, quels changements devons-nous attendre dans un proche avenir ?**

Les métiers de l'Éclairage public ne sont pas bouleversés par les évolutions technologiques. Si des lampes à induction devaient être installées à des coûts intéressants, cela pourrait changer mais à ce jour, nous n'avons pas de solution économique satisfaisante.

Ce qui peut faire évoluer le marché de l'Éclairage public est l'extension de la télésurveillance des réseaux. Il y a, en France, six millions de points lumineux. Installer des systèmes de télésurveillance permettrait d'optimiser les maintenances correctives et curatives.

En matière d'éclairage, nous essayons surtout de conseiller le gens afin d'optimiser les réseaux.

Les concepteurs lumière, eux, exercent un métier différent du nôtre : ils jouent, ils créent avec la lumière. Nous, nous installons, nous faisons en sorte que les rues et les places soient éclairées ; nous n'avons pas la prétention d'être des artistes. Si le marché de l'Éclairage public offre peu de perspective d'évolution rapide, il est aussi sans risque d'effondrement. Compte tenu de son caractère local, il reste peu concentré et largement ouvert à de très nombreuses petites et moyennes entreprises.

**Pierre Dubreuil,**  
*Coin d'avenue,*  
1911, Tom  
Jacobson Collection,  
San Diego,  
Californie.

